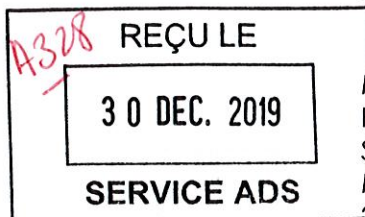




Pélissanne, le 27 DEC. 2019

REÇU LE

30 DEC. 2019



Monsieur Nicolas ISNARD
Président du Conseil de Territoire du Pays
Salonais
Maire de Salon-de-Provence
281, boulevard Maréchal Foch
BP 274
13666 SALON-DE-PROVENCE CEDEX

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

N/Réf. : Direction de l'urbanisme
PM/AP/MM/ES-19/0679
Courrier reçu le 16/12/2019 – n°10257

Vos/Réf. : NI/SC/LG/MB/SB/HB N°2019/929

Objet : modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Salon-de-Provence.

Dossier suivi par : Mathieu MOIRET – Directeur Général des Services

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre correspondance en date du 16 décembre 2019 par laquelle vous me faites part de l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence.

Je vous informe que la commune de Pélissanne n'émet aucune observation à ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal MONTÉCOT



Maire de Pélissanne
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille Provence

PJ : néant
Diffusion : CAB/DGS/A.P

Hôtel de ville de Pélissanne - BP 7 - Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne

Tél : 04 90 55 11 52



Fax : 04 90 55 00 85

Site Internet : www.ville-pelissanne.fr - Email : mairie@ville-pelissanne.fr